

Séance du jeudi 26 octobre 2023 à 20h

---

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Dietwiller,

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents : Pierrette KEMPF, Richard LIEBY, adjoints  
André BECK, Emmanuelle BONDUELLE, Elodie DEMARE, Charles KREMPER, Elodie GERUM conseillers municipaux

Absents excusés avec procuration :

Alain MORILLON procuration à André BECK  
Michel BOBIN procuration à Christian FRANTZ  
Dominique RISTORCELLI procuration à Richard LIEBY  
Claude SCHULLER procuration à Pierrette KEMPF  
Raymonde SEILER, procuration à Emmanuelle BONDUELLE  
Guillaume POIMBOEUF procuration à Elodie GERUM  
Eléonore JEAN DIT PANNEL procuration à Elodie DEMARE

Absents excusés sans procuration : *néant*

En présence de Annie DEVEY (secrétariat)

*Quorum : 8 – présents : 8*

Secrétaire de séance : Pierrette KEMPF

---

Convocation du 20/10/2023

### **8. Motion du Conseil Municipal sur le projet de forage Vulcan - Stellantis**

Monsieur le Maire indique que plusieurs communes ont été saisies par le Préfet du Haut-Rhin par courrier du 12 septembre 2023 pour connaître l'avis du Conseil Municipal concernant un projet de la société Vulcan Energie France (siège social 84 route de Strasbourg HAGUENAU 67500 – SIREN 919194845 - enregistrement INSEE 22/06/2022 – capital social 100 000 €). Cet avis devait être communiqué dans un délai de 30 jours à réception du courrier.

Il fait remarquer que la commune de Dietwiller n'a pas été saisie. L'information communiquée de façon informelle est que la commune ne serait pas impactée par le projet.

La société Vulcan Energie France a sollicité l'octroi, pour une durée de 5 ans, d'un permis exclusif de recherche de gîtes géothermiques dit 'Kachelhoffa' et d'un permis exclusif de recherche de mines de lithium et toutes autres substances connexes dit 'Kachelhoffa minéral'.

Le périmètre sollicité pour chacun des deux permis est identique. Il se situe intégralement dans le département du Haut-Rhin et couvre une surface de 480 km<sup>2</sup>.

Les deux procédures sont indépendantes l'une de l'autre et régies par des textes propres. Les projets sont néanmoins liés dans la mesure où Vulcan Energie France envisage de valoriser le même fluide géothermal pour en extraire à la fois les calories (chaleur) et du lithium géothermal.

Monsieur le Maire précise qu'un bureau m2A a eu lieu, au cours duquel le projet a été évoqué et débattu en présence de Monsieur le Sous-Préfet et les maires ont émis à la quasi-unanimité des avis défavorables.

Compte tenu des risques présentés par ce type de forages et notamment les conséquences des séismes causés par des forages géothermiques mal maîtrisés qui ont entraîné des fissures sur de nombreuses maisons au nord de Strasbourg entre 2019 et 2020 ;  
Compte tenu du séisme de magnitude 3,4 en 2006 provoqué par des sondages pour géothermie à Bâle ;  
Compte tenu des 40 000 tonnes de déchets enfouis dans les galeries de Stocamine, qui menacent en cas de séisme la nappe phréatique ;  
Compte tenu du fait qu'il relève des compétences des collectivités de se prononcer lorsque la sécurité des habitants est mise en cause ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Constate qu'il n'a pas été sollicité sur ce projet qui risque tout de même d'impacter la commune en cas de séisme ;
- Constate et regrette le manque d'information des services de l'Etat et de la Société Vulcan Energie France, alors que la demande aurait été déposée depuis février 2023 ;
- Demande une concertation préalable de toutes les communes concernées avec des explications détaillées notamment sur les objectifs réels du projet ;
- Demande la production de garanties par la société et par l'Etat aux Communes et à leurs habitants en cas de provocation de risque sismique et toute autre pollution par le forage final, prévu à terme et cela dès la première phase de recherche de gites géothermiques ;
- Emet un avis défavorable à la demande de permis exclusif de recherche de la société Vulcan Energie France concernant le projet 'Kachelhoffa', en l'état actuel.

*Signatures : Le Maire Christian FRANTZ, La secrétaire Pierrette KEMPF*



Certifié exécutoire – Le Maire – Christian FRANTZ  
transmis à la sous-préfecture le 30/10/2023 - affiché le 30/10/2023